

### 3.6 LES MATIÈRES RÉSIDUELLES

La compensation annuelle pour le service de collecte des matières résiduelles est de :

DESCRIPTION	COMPENSATION		
Unité de logement service complet	196 \$		
Service additionnel, à l'unité	Bac noir	Bac bleu	Bac brun
Compensation annuelle	169 \$	69 \$	78 \$

DESCRIPTION	COMPENSATION		
ICI*	Service complet ou bac noir seul		196 \$
	Service bac bleu seul		69 \$
	Service bac brun seul		78 \$
Service additionnel, à l'unité	Bac noir	Bac bleu	Bac brun
Compensation annuelle	393 \$	69 \$	78 \$

\* Selon le Règlement sur la Gestion des matières résiduelles en vigueur.

Toutefois, le conseil se réserve le droit de créditer la totalité ou une partie des sommes mentionnées au tableau du paragraphe précédent pour un ou plusieurs bacs supplémentaires dans les cas où il peut y avoir application d'une politique familiale établie par résolution ou autrement.

Ainsi, il est possible d'octroyer un bac additionnel (pour les déchets ultimes ou recyclables ou compostables) à toute **famille de quatre (4) enfants et plus** qui en fait la demande, et ce, sans frais additionnels, selon la condition suivante : une preuve d'adresse doit être fournie à la Municipalité lors de la demande.

Dans le cas d'une résidence intergénérationnelle, un service additionnel complet de bacs peut être utilisé, mais elle sera considérée et taxée comme une seule unité de logement.

Dans le cas d'un immeuble de six logements ou plus, le propriétaire peut toujours voir, à ses frais, à prendre les arrangements nécessaires pour l'élimination d'un ou plusieurs types de collectes. Cependant, il faut qu'il soit en mesure de garantir, par une convention signée à cet effet, que le service sera maintenu de manière conforme à la réglementation municipale pour chaque collecte dont il désire se soustraire et ce, pour toute la durée de l'année fiscale municipale en cours, soit du 1er janvier au 31 décembre. À la fin de l'année, sur demande, le fournisseur de conteneurs fournit une liste de tous ceux ayant des contrats signés pour location de conteneurs.